En bref

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **26 (1989)**

Heft 972

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

PROJET DES LIBÉRAUX GENEVOIS EN FAVEUR DES LOCATAIRES

Démagogie au carré

(*fb*) Quand les libéraux dévoilent, quelques semaines avant les élections, un projet de diminution d'impôt pour les locataires pressurés, on se dit que c'est de la démagogie pure. Et puis vient l'interrogation: s'il y avait une réflexion réelle derrière ce projet, une solidarité de la collectivité et l'appel à un mécanisme régulateur plutôt qu'à la bureaucratie du type subventionnement HLM?

L'extrême tension sur le marché du logement genevois ne provient pas tant d'une offre insuffisante (le secteur de la construction tourne à plein) que d'une demande excessive: depuis des années, Genève vit dans la situation malsaine de créer davantage d'emplois qu'elle ne peut créer de logements. La recherche d'un premier logement aboutit dans ce contexte presque obligatoirement dans un immeuble neuf, donc cher (les appartements anciens restant bon marché aussi longtemps qu'ils n'entrent pas dans la spirale des hausses de loyers à chaque changement de locataire). Il n'y a pas de choix, il faut prendre ce que l'on trouve même si cela représente une importante proportion du revenu.

Revenu brut et loyer

Les libéraux proposent de définir dans la loi la part du revenu brut du ménage fiscal qu'il est normal de consacrer à son loyer: de 12% jusqu'à 30'000 francs, s'élevant de un point par tranche de 10'000 francs jusqu'à 19% entre 90'001 et 100'000 francs, puis 22% jusqu'à 120'000 francs et 25% jusqu'à 140'000 francs. La part du loyer excédant ce taux d'effort sera prise en charge par l'Etat pour autant que différentes conditions complémentaires soient réunies:

- l'appartement doit comprendre un nombre de pièces équivalent au nombre de personnes + une pièce (à Genève, la cuisine compte comme pièce), une personne seule de plus de 25 ans ayant droit à un trois pièces; 3 chambres, un séjour et une cuisine pour un couple avec deux enfants, donc; - l'immeuble ne doit pas avoir bénéficié de subventions pour sa construciton mais le loyer doit être inférieur à une limite annuelle de 12'000 francs pour un studio, 18'000 francs pour un deux pièces, 21'000 francs pour un trois pièces et 6000 francs la pièce dès quatre pièces;
- le montant du loyer à la charge de l'Etat est globalement plafonné à 1840 francs par pièce et par an et le système ne s'applique pas aux revenus supérieurs à 140'000 francs.

Il y a quelque ironie à voir les libéraux céder aux séductions de l'Etat-providence à l'heure où les socialistes en reviennent, et adopter une démarche purement distributive là où l'on s'attendrait plutôt à une réflexion sur les coûts et sur le circuit de l'offre et de la demande. Le projet libéral n'encourage pas la construction de logements, il n'en diminue pas le coût mais en transfère la charge des locataires vers la collectivité (jusqu'à il y a peu, cela s'appelait de la socialisation); il n'a par ailleurs pas d'effet ricochet attendu, par exemple en compensant dans un autre domaine le montant qu'il représente. Il ne développe même pas la mobilité des locataires: il faudrait pour cela (et ce serait logique, mais suicidaire) proposer son corollaire, qui est la taxation de la part du revenu comprise entre le loyer payé et le taux d'effort «normal» pour tous les locataires protégés par des situations acquises.

Au passage, le projet libéral suscite tous les effets pervers qui sont la loi du genre:

– effet de seuil brutal au passage entre les tranches de revenu et les maxima de loyer et de revenu;
– subventionnement identique de celui qui fait le choix de donner une priorité dans ses dépenses à son habitat et de celui qui y a été contraint par la crise;
– affaiblissement de l'actuel contrôle judiciaire des loyers, les locataires n'ayant plus guère d'intérêt à contester les hausses abusives puisque l'Etat les prendra en charge;
– inévitables oublis techniques: dans les premiers textes libéraux, il n'est question que de déduction des impôts jusqu'à ce que Robert Ducret, conseiller d'Etat radical chargé des finances, fasse savoir que la charge pour l'Etat serait souvent supérieure à l'impot dû...

Là où l'Etat-providence social-démocrate cherchait au moins à venir en aide à des minorités dans le besoin, son avatar libéral est un serpent qui se mord la queue: l'Etat solidaire de la majorité, celui qui donne l'illusion de demander plus à l'impôt pour moins prendre au contribuable.

Le véritable enjeu du projet, évalué par ses auteurs à quelque 100 millions de francs, c'est le bouleversement des priorités budgétaires. Plus qu'aux escarmouches vaudoises d'il y a quelques années (où la suppression, au bénéfice des propriétaires, de l'imposition sur la valeur locative de leur logement a été suivie de la déduction d'une partie du loyer sur le revenu des locataires), le projet libéral rappelle la sinistre expérience de la «proposition 13» en Californie, durant les années 70: l'abolition de l'impôt foncier avait entraîné une réduction dramatique des ressources fiscales compromettant les programmes sociaux et éducatifs. ■

EN BREF

L'éditeur Huber, de Frauenfeld, publie la première édition en allemand de *La Puritaine et l'amour* de Robert de Traz. Le titre allemand «Genfer Liebe 1913» rappelle que ce roman avait fait scandale et provoqué, en 1917, une condamnation du haut de la chaire de la cathédrale de Saint-Pierre.

De 1962 à 1988 la population de la ville de Berne a passé de 165'768 à 134'114 habitants pour retrouver le niveau de 1943. Comme l'agglomération a considérablement accru sa population, les mouvements des pendulaires causent un gros trafic, malgré des transports publics très efficaces.

Les soviets partout, pourrait-on dire, en constatant que l'ambassadrice d'Union soviétique a parlé à une assemblée radicale à Küsnacht, dans le canton de Zurich, et que deux diplomates de la même ambassade ont parlé à une assemblée mensuelle d'une section de quartier du parti socialiste de la ville de Berne.